



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11625</b>	De <b>M. Martial Saddier</b> ( Les Républicains - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Personnes handicapées		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes handicapées
<b>Rubrique</b> > personnes handicapées	<b>Tête d'analyse</b> > Situation des accompagnants d'élèves en situa	<b>Analyse</b> > Situation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).
Question publiée au JO le : <b>07/08/2018</b>		

### Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la situation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Chargés d'accompagner les enfants en situation de handicap tout au long de leur *cursus* scolaire, les AESH restent, malgré la loi du 11 février 2005, dans une grande situation de précarité. Ils ne peuvent signer de CDI qu'après une période de deux années de contrat aidés suivies par de six années de CDD. Leur rémunération reste également peu attractive et faible. De plus, le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 prévoit que les AESH doivent détenir un diplôme d'exécutant de niveau de qualification V. Or, selon ces professionnels, un diplôme de niveau IV serait plus approprié compte tenu du rôle des AESH dans la transmission des attendus de l'éducation nationale de la maternelle à la terminale, voire au-delà. Outre le manque de formation, ils se sont également vus inclure dans leur temps de travail, le temps périscolaire ainsi qu'une extension de l'accompagnement au domicile des élèves accompagnés, ce qui accroît le manque d'attractivité de cette profession. Enfin, l'augmentation des aides mutualisées auprès des élèves en situation de handicap, plutôt que des aides individuelles préconisées par la MDPH lorsque celles-ci sont nécessaires, renforce les accompagnements perlés et a un impact sur la réussite scolaire de l'élève. C'est pourquoi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour mieux valoriser les AESH.